



Réfections des balcons des immeubles de la copro

Par **PAPYCHOCQUES**, le **18/10/2009** à **20:36**

Bonjour,
Le syndic bénévole de copropriété souhaite mettre au vote lors de l'assemblée générale du 15 décembre 2009 la réfection des balcons des appartements privés sur façades avant et arrière d'un groupe d'immeuble.
Les RDC en sont dépourvus!
questions: sont-ils dans l'obligation de participer au frais d'un bien dont il n'ont aucune jouissance.
N'y a t-il confusion entre réfection des façades et réfections ou réparations des balcons qui n'est pas un élément esthétique sauf pour les propriétaires qui en possèdent.
Un appartement à la vente est valorisé par la présence d'un ou plusieurs balcons pas l'immeuble qui est en dépourvus.
merci de bien vouloir me donner la marche a suivre.
cordialement